



CAHORS CYCLOTOURISME

Siège social: Place Luctérius La Barbacane 46000 CAHORS

Email: cahors.cyclotourisme@orange.fr

Site Internet: www.cahorscyclotourisme.com

FFCT: 00771- Codep du LOT - Ligue des Pyrénées



A.G DU 14-12-2014

RAPPORT SUR LA SECURITE

Comme chaque année, notre Assemblée Générale est un moment privilégié pour faire le point sur l'accidentologie de l'année, rappeler à tous les règles que nous devons respecter. De même, cela nous permet de vous informer sur nos démarches concernant les demandes d'aménagements qui contribuent à améliorer la sécurité des cyclistes.

En premier lieu, il faut noter l'enregistrement de 2 déclarations d'accidents auprès de notre nouvel assureur Allianz (contre 6 l'an dernier), donc en diminution, ce dont il faut se féliciter. Toutefois, ces 2 accidents présentaient une certaine gravité (fracture de la clavicule pour l'un et fracture du col du fémur pour l'autre). Ces 2 accidents ne sont pas dû à des accrochages : infrastructures routières et animal ; chien en l'occurrence.

Vous savez que l'une des priorités de la FFCT concerne la Sécurité. Vous connaissez tous le petit bonhomme au « casque rouge » GUS (Guide Utile à la Sécurité), qui est votre compagnon de toutes les sorties, et qui vous rappelle qu'en toutes circonstances, nous devons partager la route et respecter les autres usagers, comme l'on voudrait qu'ils nous respectent. Il est important d'adapter notre comportement aux conditions de circulation et surtout de maintenir un espace de sécurité avec le cycliste qui nous précède. Le port du casque semble aujourd'hui bien acquis de même que le respect de la nature et son environnement (ne jetons pas les papiers d'emballage ou autres, nos maillots ont des poches pour les ramener chez nous ou dans les poubelles situées sur les circuits).

Je voudrais aussi vous faire part de nos interventions auprès de certaines instances. L'an dernier, je vous avais informé de notre rencontre avec le Conseil Général et Mme le Maire de Douelle fin juillet 2013. Comme bon nombre d'entre vous ont pu le constater, notre demande a été entendue, puisque les travaux de sécurisation du Pont de Douelle ont été réalisés fin octobre, par la mise en place d'un joint de résine à base de silice sur 3 espaces entre les lames métalliques, de part et d'autre du pont. Une peinture verte a été appliquée sur une largeur de 90cm pour délimiter la zone de circulation. Cet aménagement apporte une amélioration très nette de la sécurité même s'il subsiste quelques imperfections. Toutefois, une certaine prudence doit être observée par chaussée humide. Nous voulons remercier ici le Conseil Général et le Service des Infrastructures et de l'Aménagement, le Service Territorial Routier Secteur de Cahors, ainsi que Mme le Maire de Douelle d'avoir accédé à notre demande.

Par ailleurs, début mai 2014, nous avons adressé un courrier au C.G pour attirer son attention sur l'aménagement par goudronnage des passages à niveau de la ligne Cahors-Capdenac, afin de supprimer les désagréments occasionnés lors de leurs traversées. Après un recensement que j'ai effectué, j'ai relevé et signalé 9 passages à traiter. Dans sa réponse du 20 mai 2014, le C.G nous précise que ces infrastructures sont toujours la propriété de R.F.F qui doit en assumer l'entretien. Déjà conscients de ce problème, les services du C.G ont effectué un contrôle de ces passages à niveau et saisi par courrier R.F.F pour lui demander d'effectuer l'entretien nécessaire pour un bon usage de ceux-ci.

Au niveau de la ville de Cahors, le Quai Lagrive pour lequel nous avons demandé l'installation d'un contresens cycliste après la réalisation des travaux et sa mise en sens unique, a été réalisé, avec limitation de la vitesse des véhicules à 30 km/h et la mise en place de panneaux adéquats ainsi qu'un marquage au sol. Nous empruntons ce contre sens, lors de nos départs vers Arcambal et Vers. De même, nous adressons nos remerciements à la Mairie de Cahors pour cet aménagement. Par contre, la mise en place d'une « piste cyclable » à Bégoux en lieu et place des platanes comme indiqué dans un courrier de Mr le Maire, ne nous donne pas satisfaction pour l'instant, n'étant pas goudronnée ni indiquée par des panneaux. Avec la création du nouveau rond-point sur la RD 8 entre le magasin Leclerc et l'Anue Charles Pilat (Conseil Général), des bandes cyclables ont été matérialisées pour une meilleure sécurité.

La pratique du cyclotourisme doit rester un plaisir avant tout, notre comportement doit être responsable et irréprochable. Faisons en sorte de pouvoir rouler longtemps et dans la bonne humeur...

Avant de conclure, je voudrais vous rappeler que même si la pratique du vélo comporte peu de contre-indications, il est tout à fait souhaitable de passer un examen médical, surtout après 50 ans, dans le cadre d'une prévention santé, et de faire établir par votre médecin traitant, qui vous connaît mieux que quiconque, un « Certificat Médical de non contre indication à la pratique du Cyclotourisme » (même s'il n'est pas obligatoire dans le cas d'un renouvellement de licence).

De plus, à sa demande, l'assureur a accepté de lier la garantie « décès cardiovasculaire ou vasculo-cérébral/AVC » du contrat PB et GB à la fourniture de ce Certificat (le capital décès est triplé : 7500 euros au lieu de 2500), si celui-ci est établi avant l'accident et au plus tard dans les 4 mois précédant la date de délivrance de la licence ; ce capital est porté à 15000 euros si ce certificat est accompagné par un justificatif de test à l'effort réalisé avant l'accident et au plus tard dans les 2 ans qui précèdent la délivrance de la licence de l'année en cours.

Vous pouvez trouver un modèle du Certificat, sur le site de la FFCT et l'imprimer. Alors, pensez-y !!!

Merci de votre attention.

Le Délégué Sécurité

Jean-Pierre CHAPOU

